



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants Séance ordinaire du conseil des commissaires 15 décembre 2021

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Correction d'un document –
formulaire de déclaration
de conflits d'intérêts

CC-211215-FR-0044

ATTENDU QUE l'article 175.4 de la *Loi sur l'instruction publique* et l'article 6.8 du *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* font obligation à tout commissaire de déclarer à la direction générale, par écrit, tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la commission scolaire;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-211124-FR-0032, approuvant la procédure n° 2021-FR-04 : *Déclaration de conflits d'intérêts*;

ATTENDU QUE, après son adoption par le conseil des commissaires le 24 novembre 2021, il a été constaté que la procédure comprise au fichier de la séance n'était pas la bonne version;

ATTENDU QUE la bonne version avait été présentée le 17 novembre 2021 au comité de vérification pour recommandation au conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confirme son approbation de la bonne version de la procédure n° 2021-FR-04: *Déclaration de conflits d'intérêts* telle qu'elle apparaît au document n° SWLSB-2021/12/08-FR-001;

ET QUE la résolution n° CC-211124-FR-0032 soit annulée.

Adoptée à l'unanimité

Nomination de représentantes ou de
représentants des élèves auprès du
conseil des commissaires

CC-211215-CA-0045

ATTENDU QUE la Commission scolaire a adopté la politique n° 2021-CA-27 : *Représentation des élèves auprès de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* (la Politique);

ATTENDU QUE, conformément à la Politique, le comité central des élèves a tenu sa première réunion le 30 novembre 2021 et a élu ses deux (2) représentants des élèves et leurs substituts;

ATTENDU QUE la Politique stipule que le conseil des commissaires doit nommer les représentants des élèves par voie de résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité central des élèves, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Ève Boucher et Joseph Savastano à titre de représentants des élèves auprès du conseil des commissaires;

ET QUE Thomas Wylie soit nommé comme représentant substitut.

Adoptée à l'unanimité



Engagement d'une direction adjointe du Service des ressources financières

CC-211215-HR-0046

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210623-HR-0133 approuvant l'organigramme administratif qui est entré en vigueur au début de l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE le poste de direction adjointe du Service des ressources financières sera vacant à compter du 21 janvier 2022;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier* (les politiques de gestion);

ATTENDU QUE le poste a été affiché et que le comité de sélection a mené les entrevues le 7 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage M. Pierre-Olivier Verdon à titre de directeur adjoint du Service des ressources financières à compter du 10 janvier 2022, conformément aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur du Service des ressources financières

CC-211215-HR-0047

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210623-HR-0133 approuvant l'organigramme administratif qui est entré en vigueur au début de l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE le poste de coordonnatrice ou coordonnateur du Service des ressources financières est actuellement vacant;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier* (les politiques de gestion);

ATTENDU QUE le poste a été affiché et que le comité de sélection a mené les entrevues le 8 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage M^{me} Caroline Morin à titre de coordonnatrice du Service des ressources financières à compter du 17 janvier 2022, conformément aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adoptée à l'unanimité



État des taxes scolaires
qui restent dues

CC-211215-FR-0048

ATTENDU QUE l'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation au directeur général de préparer un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires;

ATTENDU QUE l'article 340 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que l'état des taxes scolaires préparé conformément à l'article 339 soit soumis au conseil des commissaires pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'état des taxes scolaires préparé le 2 décembre 2021 et dont le montant s'élève à 1 311 054,66 \$.

Adoptée à l'unanimité

Élaboration du budget 2022-2023

Autorisation pour la tenue
d'une consultation

CC-211215-FR-0049

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a entamé le processus d'élaboration du budget pour l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU QUE l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à une commission scolaire d'établir les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a préparé son sondage de consultation sur le budget 2022-2023;

ATTENDU QUE ledit sondage a été présenté au comité de vérification le 8 décembre 2021 et au comité de répartition des ressources le 26 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Tara Anderson que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise le lancement du sondage de consultation sur le budget 2022-2023, tel que ce sondage apparaît au document n° SWLSB-2021/12/15-FR-002;

ET QUE la consultation commence le 16 décembre 2021 et se termine le 14 février 2022 avec les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier et le comité consultatif EHDAA.

Adoptée à l'unanimité

Nominations au conseil
d'administration de l'ACSAQ

CC-211215-CA-0050

ATTENDU QUE les statuts et les règlements de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) font obligation à ses commissions scolaires membres de nommer, au conseil d'administration de l'ACSAQ, deux (2) de leurs membres élus, l'un d'entre eux devant occuper le poste de présidence ou de vice-présidence;

ATTENDU QUE le mandat des membres du conseil d'administration de l'ACSAQ est de deux (2) ans;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme M. Paolo Galati et M^{me} Donna Anber au conseil d'administration de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec pour le mandat de 2021-2023.

Adoptée à l'unanimité

